

## **RAPPORT DE MISSION**

**Première Réunion parlementaire mondiale sur le VIH/SIDA**  
*Parlements et leadership dans la lutte contre le VIH/SIDA*

**Manille, Philippines, 28 au 30 novembre 2007**

### **INTRODUCTION**

En réponse à l'invitation officielle de l'Union Inter parlementaire (UIP), SEM Roch M. Ch. KABORE, Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso a désigné deux membres du Parlement et de son Réseau de lutte contre le VIH/SIDA, à l'effet de prendre part à cette première rencontre mondiale sur le leadership des Parlements dans la lutte contre le VIH/SIDA.

La délégation parlementaire burkinabè à la rencontre de Manille était composée de la Député BELOUM Cécile et du Coordonnateur du Réseau, par ailleurs rapporteur général de la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles (CECAC) sur les questions du VIH/SIDA, également mandaté, par le Secrétariat général, pour représenter l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à cette importante réunion.

### **I. DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DE MANILLE**

Les points inscrits à l'ordre du jour de la Réunion de Manille étaient les suivants :

- 1.1 Parlements et leadership dans la lutte contre le VIH/SIDA.
- 1.2 Stigmatisation et discrimination : que peuvent faire les parlementaires ?

- 1.3 Accessibilité des médicaments : présentation et examen du document d'orientation de l'UIP.
- 1.4 Qu'est ce que les parlements peuvent faire pour les groupes vulnérables ?
- 1.5 Législation et pénalisation
- 1.6 Prévisions budgétaires : les pouvoirs de contrôle pour que le budget de l'Etat soit davantage orienté vers la lutte contre le VIH/SIDA.
- 1.7 Mobilisation des ressources au niveau international et national.

## **II. - DE LA CONTRIBUTION DU RESEAU PARLEMENTAIRE BURKINABE**

Dans la perspective de cette importante réunion et à la suite du questionnaire préalablement soumis par l'UIP, le réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA a produit un document de contribution, annexé au présent rapport qui traite de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, au plan national et interparlementaire (APF).

## **III. - DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

Empreinte d'une grande solennité, la cérémonie d'ouverture a été marquée par de multiples allocutions. Sont tour à tour intervenues les personnalités suivantes. :

- Monsieur Francisco T. Duque III, Ministre de la santé
- Monsieur Michel Sidibé, Directeur Exécutif Adjoint de l'ONUSIDA
- Monsieur José De Venecia Jr., Président de la Chambre des Représentants des Philippines,
- Monsieur Manny Villar, Président du Sénat des Philippines.
- Monsieur Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'UIP
- Monsieur. Roberto Ruiz, Membre du Conseil de direction de *Positive Action Fondation, Philippines Inc.*

### **De la substance de ces différents discours, on retiendra :**

3.1 Le rappel de la 112<sup>ième</sup> Assemblée Général de l'UIP (2005, à Manille), qui avait vu l'adoption d'un document examinant tous les volets de la pandémie, texte annonciateur de cette première réunion mondiale, laquelle vise la consécration de cet engagement des parlementaires à rester des leaders dans la lutte contre le VIH/SIDA ;

3.2 Le rappel nécessaire de la remise en cause de nombre d'acquis en terme de croissance/développement pour nos pays, du fait de la crise sanitaire qu'engendre le VIH/SIDA, problème de santé devenu un problème sociétal ;

3.3 La nécessité, pour les parlementaires de rester proactifs, même lorsque la faiblesse du taux de séroprévalence (0,1% pour les Philippines) peut conduire au risque de minorer l'influence du VIH ;

3.4 L'appel aux législateurs pour un cadre législatif, protégeant de la discrimination, de la stigmatisation et du rejet (notamment dans les pays à forte prévalence), autant dire qui appréhende la problématique du VIH/SIDA sous l'angle des droits humains ;

3.5 La conception par l'UIP, l'ONUSIDA et le PNUD d'un guide pratique à l'intention des législateurs et sa mise à disposition, à cet effet ;

3.6 Enfin, la nécessité de privilégier l'action par la recherche de solutions pérennes de financement de la lutte contre le VIH/SIDA. Le Président de la Chambre des Représentants proposera d'affecter 1% de la dette du Tiers Monde au financement, prioritairement du SIDA, de la lutte contre la pauvreté et le changement climatique et de cibler les vingt (20) pays les plus atteints par le fléau.

#### **IV. - DU DEROULEMENT DES TRAVAUX**

Les travaux se sont déroulés en plénière et concomitamment en ateliers pour les deux sous thèmes suivants :

- Stigmatisation et discrimination :
- Que peuvent faire les parlementaires pour les groupes vulnérables (légiférer à leur profit) ?

#### **4.1 Thème : Parlements et leadership dans la lutte contre le VIH/SIDA.**

Thème central par excellence de la réunion, il a été axé sur la présentation du guide de l'UIP, conçu à l'intention des parlementaires sur le thème « Agir contre le VIH/SIDA »

Au préalable le Président de la Chambre des Représentants rappellera la genèse du document sous les auspices d'un groupe consultatif de l'UIP, composé de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Soudan, de la Grande Bretagne, de la Russie, de la Sierra Léone et du Brésil, chargé par l'UIP de formaliser la réponse au VIH/SIDA.

L'urgence de la menace du VIH/SIDA, comparée à celle du réchauffement climatique appelle une action immédiate des Parlements, d'où l'idée de ce guide.

En résumé, celle-ci doit se focaliser sur leur fonction, notamment de contrôle du gouvernement dans la mobilisation et l'affectation/gestion des ressources consacrées à la lutte, sur l'accessibilité aux soins et la question de brevets. L'action des parlementaires doit englober la prévention, le soutien et la mise à disposition des ARV, tout comme l'effectivité des soins et du suivi des PVVIH.

La situation des femmes a particulièrement été pointée, en raison de son incidence sur la société, du fait de leur poids démographique et culturel dans la lutte contre le VIH/SIDA.

L'émancipation des femmes, l'égalité des sexes, l'acceptation par les hommes du renoncement à un statut dominant.

Au final, la nécessité d'intégrer les programmes de lutte a été soulignée sans sacrifier à la prérogative légitime pour chaque pays de trouver sa voie, tout en maintenant une concertation permanente sur la stratégie de réponse.

Le débat qui s'est engagé a permis à de nombreux intervenants de donner leur vision de ce leadership et de livrer la pratique que leurs parlements respectifs en avaient.

**Intervenant pour le compte du parlement burkinabè et de son Réseau, autant que pour celui de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, il nous a été donné de souligner les points suivants :**

**Tout en saluant cette première réunion mondiale sur le VIH/SIDA, à l'initiative de l'UIP et du pays hôte, d'importants acquis en la matière, sont déjà à l'actif de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Au nombre de ceux-ci :**

**La Résolution adoptée par la XXVI Session ordinaire de l'APF, le 8 juillet 2000 à Yaoundé, qui a donné naissance au Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de l'APF, avec un niveau stratégique au sein de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, articulé à celui opérationnel (réseaux) des différentes sections membres ;**

**L'opérationnalité de ce Réseau et ses acquis (Plan d'action annuel glissant, six réunions annuels des Coordonnateurs à son actif, dont les éditions 2006 et 2007 au Burkina Faso) ;**

**La proclamation des parlementaires francophones de cette même volonté de leadership dans le document intitulé « Les parlementaires francophones s'engagent » qui, dès 2000, matérialise le partenariat international contre le VIH/SIDA en Afrique entre l'APF, l'ONUSIDA et autres partenaires ;**

**Sept années donc, de partenariat international stratégique entre l'APF et l'ONUSIDA ;**

**L'atelier régional d'adoption d'une loi type sur les IST/VIH/SIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre, en 2004, couramment appelé « Atelier de N'Djamena », qui a conduit de nombreux parlements de la zone à légiférer (Bénin, Togo, Niger, Mali, etc.) ou à engager la procédure (Burkina Faso notamment)**

#### **4.2 Sous thème : Stigmatisation et discrimination : que peuvent faire les parlementaires ?**

Sur ce point, les parlementaires peuvent jouer un rôle jugé crucial dans la lutte contre la stigmatisation et la discrimination par la dénonciation publique que leur qualité de personne ressource autorise, autant que par le plaidoyer en faveur de la tolérance et de la non discrimination vis-à-vis des PVVIH. Légiférer reste enfin l'apanage des parlementaires. Il faudra pourtant épuiser le volet préventif situé en amont de la loi (volet dissuasif ou répressif).

#### **4.3 Présentation et discussion du document directeur de l'UIP sur l'accessibilité aux médicaments.**

Le document directeur de l'UIP (en annexe) a unanimement été apprécié comme un excellent document de travail offrant une synthèse remarquable sur la problématique de l'accessibilité des ARV à travers l'étude de cas de trois pays (Inde, Afrique du Sud et Brésil). Ces pays émergents, chacun dans ce que son contexte peut avoir de spécifique, ont illustré que la volonté politique articulée au leadership parlementaire pouvait considérablement améliorer l'accessibilité.

Mais ces cas semblent demeurer typiques aux pays émergents, dans la mesure où l'Inde est apparue comme la pharmacie de la plupart des pays en développements, notamment les moins avancés.

Le débat sur l'accessibilité engendre celui contradictoire sur la gratuité. La réunion de Manille n'a pas échappé à la règle. Les partisans, de plus en plus nombreux de la gratuité, se sont néanmoins vus opposer l'argument récurrent de la pérennité de l'aide des PTF en la matière et les vertus supposées d'une contribution symbolique des bénéficiaires des ARV.

En tout état de cause, la question du prix des ARV et des brevets pour pouvoir les produire à moindre coût a été longuement débattue car l'accessibilité au traitement est d'abord fonction du prix de ces thérapies.

Les contraintes commerciales de l'OMC et de l'accord de DOA (prix dans le cadre des accords ADPIC, signés par 151 pays) ont été exposées par M. Tenu Avafia, conseiller en commerce du PNUD.

De même ont été expliquées et recommandées les flexibilités offertes en la matière par rapport aux brevets (exclusions de la limitation ou du brevet en fonction de la situation sanitaire. Celle d'urgence caractérisée pouvant être décidée par les Etats eux-mêmes).

Il reste qu'au-delà du problème de la propriété industrielle et des brevets ou du meilleur usage des flexibilités, reste posé celui fondamental de la performance des systèmes de santé, hélas bien souvent défailants. (En Afrique subsaharienne, une population de 5 millions de personnes est en besoin d'ARV et seuls 28% des besoins sont satisfaits). Ce à quoi s'ajoute la contrainte que peu de génériques sont disponibles pour les ARV de seconde génération.

#### **4.4 Sous thème : Légiférer pour les groupes vulnérables.**

Le VIH/SIDA « cible » certains groupes, devenus vulnérables (travailleurs du sexe, toxicomanes, homosexuels, etc.). Il faut donc par la législation cibler ces même groupes. Il reste que sous l'angle de la primauté de la défense des droits humains, le législateur doit veiller à ceux des personnes infectées et affectées par la pandémie, comme à ceux des personnes non infectées, qui restent heureusement plus nombreuses.

#### **4.5 Législation et criminalisation à propos de la transmission.**

Faut-il criminaliser la transmission du VIH/SIDA ?

Le VIH/SIDA étant un « nid de paradoxes », la question a soulevé un débat contradictoire, opposant ceux qui redoutent la stigmatisation (à prévenir et

éviter) des groupes sensibles (homosexuels) et posent le problème de fonds du dépistage préalable dans le cas supposé de la transmission volontaire.

Les partisans de la criminalisation ont évoqué des cas avérés de transmission volontaire par des touristes sexuels, parfois avertis de leur sérologie. Le délégué du Ghana a cité deux cas d'individus appréhendés pour avoir volontairement transmis le VIH.

Les cas de violeurs ou de prostituées refusant le condom ont également été mentionnés, tout comme celui des salons de coiffure.

En tout état de cause, sur insistance notamment des délégations béninoise et burkinabè, il a été jugé plus sage de consigner qu'il doit être laissé à chaque Etat la prérogative d'apprécier l'opportunité et le degré de criminalisation de la transmission volontaire du VIH/SIDA. Tout est une question d'équilibre entre les droits de la victime et de l'accusé.

#### **4.6 Budget : le pouvoir de contrôle du Parlement comme outil d'adaptation des budgets publics aux besoins en matière de VIH/SIDA.**

Le pouvoir de contrôle du Parlement doit s'exercer par celui des aspects suivants :

Le financement des projets et programmes de lutte contre le VI/SIDA émane des budgets nationaux, des programmes bilatéraux et multilatéraux, enfin du système des Nations Unies.

Pour optimiser l'accès à ces financements, des programmes ambitieux, mais réalistes doivent être mis en place. Le VIH/SIDA étant considéré comme un problème mondial, il faut lui trouver une réponse mondiale.

La prise en compte des problèmes sociaux en dehors de la santé est indispensable, autant que le renforcement des systèmes de santé pour une lutte plus efficacement contre la pandémie.

L'implication de tous les acteurs dans le processus (expression des besoins, planification, mise en œuvre, évaluation.).

L'intégration de ces projets dans un cadre stratégique.

#### **4.7 Adoption de la déclaration finale /Conclusions de la Réunion.**

Avant la clôture de la réunion, le Groupe consultatif de la réunion s'est élargi à un comité restreint, présidé par l'Afrique du Sud à l'effet d'examiner et d'amender le projet de déclaration à soumettre à la plénière. Faisaient notamment partie de ce comité : l'Arabie Saoudite, le Burkina Faso, les Etats-Unis, la Belgique, le Bénin). Les débats ont été nourris au sein de ce comité, tout particulièrement sur la question de la criminalisation de la transmission.

**Le texte de la déclaration finale adoptée est annexé au présent rapport.**

Ce document final reprend les points de l'ordre du jour et les recommandations y afférant (leadership fort, coût et accessibilité aux traitements pour les PVVIH, criminalisation de la transmission, lutte contre la stigmatisation et la discrimination, réduction de la vulnérabilité des groupes les plus exposés, enfin adaptation du budget national aux nécessités de la lutte contre le VIH/SIDA). **Il fait office de conclusion officielle des travaux et contient la proposition des Philippines, de « convertir 1% de la dette totale des pays en développement en fonds pouvant être mis à la disposition des vingt (20) nations les plus affectées dans le monde pour les aider à combattre la pandémie du VIH/SIDA »**

## **V. - CONCLUSION**

**De l'impact de la Réunion de Manille et des perspectives pour le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA de l'APF**

La réunion de Manille a été d'un très grand intérêt en termes d'échanges d'expériences en même temps qu'elle a mis en évidence les acquis comparatifs en la matière du Parlement francophone (Réseau parlementaire de l'APF qui, à la différence du projet de l'UIP, est opérationnel depuis 2000), ainsi que la pertinence et la cohérence du processus législatif en cours dans les Parlements d'Afrique de l'Ouest et du Centre ayant adhéré à la loi type de N'Djaména.

Cette évaluation de nos réseaux nationaux a été des plus utiles. Mais face au projet de l'UIP, fort pour l'instant du seul acquis de la Déclaration de Manille, se pose la question de l'enjeu de Manille, en terme de projection sur une approche voisine et peut être concurrente de celle l'APF.

Il reste que nous avons été surpris par le silence de l'ONUSIDA sur le partenariat entrepris depuis 2000 avec l'APF. En effet, à aucun moment du débat, hormis notre intervention, il n'a été fait cas de ce partenariat stratégique.



En dépit de cette interrogation, la présence de l'Inde, de l'Afrique du Sud et du Brésil à l'UIP, de même que leur position de pionnier s'agissant de l'accessibilité, représentent une opportunité non négligeable de coopération pour nos pays d'Afrique subsaharienne et leurs Parlements.

Dès lors, il est essentiel que l'APF et son Réseau sachent anticiper la suite probable à donner à la Déclaration de Manille, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de l'approche initiée par cette première réunion mondiale sur le leadership des Parlements dans la lutte contre le VIH/SIDA.

Fait à Ouagadougou, le 10 décembre 2007

Le Coordonnateur,

**Député Salvador M. YAMEOGO**  
**Coordonnateur du réseau parlementaire**  
**de lutte contre le VIH/SIDA**  
**Rapporteur de la Commission de**  
**l'éducation, de la communication et des**  
**affaires culturelles**